

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et agréé.

Le deuxième article a été lu et amendé comme il suit :

Page 1, ligne 11, retranchez depuis "2" jusqu'à "21" dans la 13e ligne et insérez :

"Le premier paragraphe de l'article 21 du dit acte est abrogé et remplacé par le suivant."

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dever, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat, a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à demain à onze heures du matin, et que pour le reste de la session, la Chambre siège tous les jours à onze heures du matin, et que cette séance dure jusqu'à une heure de l'après-midi, à moins que la Chambre ne soit ajournée plus tôt; et qu'alors elle reste ajournée à trois heures de l'après-midi, chaque séance devant être considérée comme une séance distincte.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Angers, ministre de l'Agriculture, a présenté à la Chambre le recensement du Canada 1890-91 (volume 1).

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session A.)

Alors, l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, a proposé :

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée à demain, à onze heures du matin.